

Appel à projet

Expérimentation en santé numérique

2025

Testez vos solutions santé avec des données réelles dans une bulle sécurisée mise en place par le CHU de Strasbourg

Cahier des charges

Formalisme des réponses

Table des matières

L'appel à projet	3
Prix pour les lauréats.....	4
Critères	5
Critères d'éligibilité.....	5
Critères de sélection.....	5
Critères d'évaluation	7
Proposition de diagnostic et accompagnement.....	8
Modalités de diagnostic / dépôt de dossier.....	9
Format du dossier	9
Modalité de diagnostic / dépôt.....	9
Calendrier	10
Questions sur l'appel à projet / demande d'obtention de pièces aux formats Word et Excel des annexes.....	10
Annexe 1 : introduction du dossier (5 pages maximum)	12
Annexe 2 : synthèse de votre projet au format PPT (10 pages maximum).....	13
Annexe 3 : Présentation détaillé du projet pour chaque partenaire	14
Annexe 4 : Les tableaux financiers du projet et de chaque partenaire	15
Annexe 5 : grille d'impact socio-économique du projet	18
Contexte et description des tiers lieux.....	22
Contexte national	22
Care Alsace	22
Les membres du Tiers-lieu Care Alsace.....	24
L'offre globale d'accompagnement du tiers-lieu	28
Expertise Médicale et Accompagnement Hospitalier (HUS).....	28
Accompagnement Humain, Stratégique et Projet (BioValley France)	28
Conseils et Études (OpenCare Lab)	28
Expertise en Santé Numérique (Health Factory).....	29
Stratégie et Conformité règlementaire (MedUniq Center).....	29

L'appel à projet

L'appel à projet présenté par Care Alsace, tiers lieu d'expérimentation en santé numérique, ambitionne d'identifier des innovations à fort impact potentiel. Ces innovations pourront avoir un impact sur la prévention, la prédiction, le diagnostic, le suivi et le traitement.

Le présent appel à projet s'intéresse aux défis liés à l'usage des solutions proposées dans les thématiques ci-dessus. En effet, une faible acceptabilité et un manque d'évaluation des impacts (économiques, organisationnels et sociaux) des solutions sont constatés une fois les solutions numériques en santé numérique commercialisées, objectivée notamment par des usages rarement prolongés (39% des utilisateurs utilisent les applications santé moins de 10 fois (1)). Les études cliniques sont exclues du champ de ce premier appel à projet (investigation clinique, RIPH interventionnelle...).

Care Alsace prône une participation active des usagers (patients, professionnels de santé...) dans les processus d'innovation et d'expérimentation afin de comprendre et d'identifier au mieux leurs besoins et leurs attentes.

Champ de l'appel à projet :

Démarche de co-construction et/ou d'évaluation de solutions innovantes en impliquant les utilisateurs finaux (professionnels de santé, patients) à différents stades de développement de la technologie (analyse des besoins, conception/idéation, prototypage, déploiement) et dans plusieurs champs d'évaluation (besoin, utilisabilité, ergonomie, cognition, impact organisationnel, économique et/ou psychologique, sociologie, expérience utilisateur...).

Objectifs de l'appel à projet :

- Identifier des technologies innovantes à forts potentiels en santé numérique
- Accompagner des solutions numériques prometteuses en santé dans les axes thématiques déclinés ci-dessous
- Expérimenter des solutions numériques en termes d'usage et d'acceptabilité au sein des terrains d'expérimentations répondant à des besoins identifiés et pertinents

Pourquoi candidater ?

- Pour améliorer l'appropriation de la solution par les utilisateurs finaux
- Pour expérimenter en condition réelle la solution
- Pour limiter les risques liés à la mise sur le marché
- Pour évaluer les bénéfices en condition réelle
- Pour s'assurer de la faisabilité de la solution (technique, réglementaire...)

- Pour valider l'orientation stratégique
- Pour bénéficier du riche écosystème en santé et numérique en santé Alsacien

Le tout dans une bulle numérique sécurisée et alimentée de données patients réels nécessaires et suffisantes pour votre application, issue des données hospitalières du CHU de Strasbourg.

Prix pour les lauréats

4

Cet appel à projet permettra à Care Alsace de remonter jusqu'à 3 projets à l'appel à projet des tiers lieux qui se clôture le 28/03/2025.

Le meilleur dossier du tiers-lieu sera soutenu à 50% de ses dépenses associées à son projet dans la limite de 250k€ en subvention.

Un second projet pourrait être retenus selon son classement national par rapport à l'ensemble des projets.

Pour les autres projets retenus, et/ou en complément du financement national, nous nous rapprocherons de BPIFrance pour un financement à l'innovation local.

Critères d'éligibilité

- Cet appel à projet est destiné aux entreprises développant une solution numérique en santé quelle que soit leur taille localisée en France.
- La solution numérique en santé doit répondre à un besoin en santé identifié et qualifié, et permettre d'améliorer la qualité de prise en charge pour les usagers et leurs aidants, d'accompagner les changements de comportements (notamment pour la prévention) et de soin pour les usagers et leur aidant et/ou la qualité de vie au travail pour les professionnels du monde de la santé
- La solution numérique présente une composante numérique au centre de la proposition de valeur permettant une médecine 5P efficiente¹
- La solution doit respecter le cadre réglementaire en vigueur concernant la protection des données à caractère personnel
- Le niveau de maturité attendu en fin de projet est minimum TRL 8².
- Les besoins d'accompagnement de la solution doivent être cohérents avec l'offre de service du Tiers Lieu.
- Les démarches commerciales, promotionnelles ou de diffusion d'une technologie sont exclues

Critères de sélection

- Les solutions seront des solutions numériques ou des dispositifs hybrides avec une composante numérique au centre de la proposition de valeur permettant une médecine 5P efficiente. Les solutions expérimentées devront avoir un TRL minimum à 4 et disposer d'une preuve de concept.
- La solution numérique en santé doit répondre à un besoin en santé identifié et qualifié, et permettre d'améliorer la qualité de prise en charge pour les usagers et leurs aidants, d'accompagner les changements de comportements (notamment pour la prévention) et/ou la qualité de vie au travail pour les professionnels du monde de la santé

¹ <https://www.economie.gouv.fr/plan-de-relance/strategie-sante-numerique-vers-medecine-demain>

² https://www.entreprises.gouv.fr/files/files/directions_services/politique-et-enjeux/innovation/tc2015/technologies-cles-2015-annexes.pdf

- Les solutions devront permettre d'améliorer la qualité de prise en charge et de soin pour les usagers et leurs aidants et/ou la qualité de vie au travail pour les professionnels du monde de la santé ;
- Les expérimentations devront permettre d'améliorer les dispositifs testés et d'en évaluer les bénéfices. Le financement obtenu dans ce cadre n'a pas pour objectif d'équiper les structures participantes aux expérimentations avec des solutions disponibles sur le marché.
- Dans le cas de l'expérimentation de Dispositifs médicaux numériques : s'inscrire dans les étapes suivantes de maturité dans la chaîne de valeur (liste non exhaustive) :
 - En pré-marquage CE sur une étude de co-conception et d'usage nécessaire à l'investigation clinique en vue d'obtention du marquage CE. L'expérimentation devra permettre le dépôt d'un dossier pour l'obtention du marquage CE ;
 - En post-marquage CE pour réaliser le PMCF « Post Market Clinical Follow-up », également appelé SCAC (suivi clinique après commercialisation). Cela consiste à recueillir des données cliniques en vie réelle, pour confirmer les revendications de performance et de sécurité du dispositif médical ;
 - En post-marquage CE (sur une première étude clinique mono-centrique par exemple). Les résultats devront permettre d'envisager par la suite une étude pivot multicentrique en vue d'une éventuelle démarche de demande de remboursement ;
 - En pré-marketing sur une étude d'adoption et d'accessibilité au sens large, pour améliorer l'adoption de la solution et démontrer son intérêt pour les usagers et/ou dans le parcours de soin. Ces études pourront notamment intégrer les services achats des organisations de soin.
- Dans le cas de l'expérimentation d'une solution de santé numérique qui n'est pas un dispositif médical : les expérimentations devront être (liste non exhaustive) :
 - Une étude de co-conception et d'usage impliquant les usagers via une démarche scientifique ;
 - Une étude d'impact de la solution sur la qualité de prise en charge et de soin pour les usagers et leurs aidants et/ou la qualité de vie au travail pour les professionnels du monde de la santé visant à démontrer les bénéfices apportés par la solution en vue de faciliter sa pérennité.
- Prendre en compte à son initiation la doctrine du numérique en santé. En application du principe DNSH – Do No Significant Harm ou « absence de préjudice important ») au sens de l'article 17 du règlement européen sur la taxonomie, les projets causant un préjudice important du point de vue de l'environnement seront exclus.

Critères d'évaluation

- La solution numérique, son caractère innovant et les bénéfices attendus de son usage. Envisager une approche du numérique responsable est un plus dans l'instruction du dossier.
- La solution présente un intérêt organisationnel ou médico-socio-économique (notamment un impact sur les dépenses de santé du point de vue du système de santé ou d'un établissement de soins), une amélioration de l'expérience patient et du citoyen sur son parcours de santé et de la QVCT (qualité de vie et conditions de travail selon le code du travail) des soignants.
- Les attentes par rapport aux Tiers-Lieu d'Expérimentation pour ce projet d'expérimentation.
- Les moyens nécessaires pour mener l'expérimentation (y compris humains et financiers – les éléments budgétaires – cf. annexe « Annexe financière projet d'expérimentation ») ; Ne pas oublier d'évoquer la phase d'expérimentation.
- Le planning prévisionnel ;

7

Projet entrepreneurial (si création d'entreprise ou dossier de start-up)

- La solidité du projet entrepreneurial sera évaluée
- Ainsi que la crédibilité du modèle économique

Besoin / Projet d'expérimentation

- Le porteur au travers de cette expérimentation vise à intégrer les usagers dans le processus de développement pour s'assurer de la pertinence du besoin, l'aptitude à l'utilisation, de l'acceptabilité, de l'ergonomie et la validation des bénéfices de la solution.

Doctrine du numérique en santé

Les solutions retenues devront être conformes à la doctrine du numérique en santé, dont les éléments constitutifs sont présentés comme suit :

- Référentiels concernant l'interopérabilité
- Référentiels concernant la sécurité (PGSSI-S)
- Référentiels des identifications électroniques (les personnels de santé, les personnes morales...)
- Référentiels concernant l'accès à Mon Espace Santé et au DMP particulièrement

³ <https://www.parlonsrh.com/media/de-la-qvt-a-la-qvct-ce-qui-faut-savoir-sur-ce-nouvel-acronyme/>

Proposition de diagnostic et accompagnement

Pour les porteurs souhaitant être évalué dans la maturation de leur projet et optimiser leur chance de réussite lors de la sélection nationale des projets, le tiers-lieu Care Alsace propose une offre comportant :

- un diagnostic initial, une présentation devant la cellule d'évaluation scientifique et économique (CESE) de BioValley France et en cas d'avis positif devant le CA de BioValley France.
- un accompagnement par les membres du tiers-lieu sur les axes du projet à maturer .

Le porteur souhaitant être accompagné peut s'arrêter au seul diagnostic s'il se sent capable de mener seul la maturation de son projet à l'aide des recommandations.

8

Diagnostic initial

- Le diagnostic initial permet au porteur de solution d'obtenir une vision sur les points d'amélioration de son projet et d'identifier les besoins d'accompagnement du Tiers-Lieu pour le maturer dans une perspective de dépôt à l'AAP de la Banque des territoires.
- Expertise sur le système d'information hospitalier (interopérabilité, sécurité, DMP)
- Une pré-analyse sur les aspects réglementaires autour de la solution sera effectuée.

Tarifification de cette phase

- 1 000 € HT, dont 50% pris en charge par le Tiers-lieu
- Coût de labellisation : 1 500 € HT, offert pour les membres de BioValley France.

Accompagnement complémentaire et facultatif

L'accompagnement du projet se fait sur la période s'écoulant de la date de signature de l'accord d'avec le partenaire du tiers-lieu jusqu'à la date du 27/03/2025 veille du dépôt.

Chaque partenaire définira les limites de son accompagnement et les items qu'il pourra aborder selon ses compétences. Cet accompagnement permettra au porteur de revoir les documents déposés lors du pré-dépôt et travailler sur les éléments complémentaires demandés pour le dépôt.

Tarifification de cette phase

- 5 000 € HT, dont 50% pris en charge par le tiers-lieu

Modalités de diagnostic / dépôt de dossier

Format du dossier

Le format du dossier est un mixte entre le formalisme de la banque des territoires et de BPIFrance / Région Grand Est.

Pour le diagnostic :

- Un document au format Word de 5 pages maximum (cf. annexe 1)
- Ou une synthèse de votre projet au format PPT sur 10 pages maximum reprenant les informations clés (cf. annexe 2)

9

Pour le dépôt :

- En introduction du dossier, un document au format Word de 5 pages maximum (cf. annexe 1)
- Une synthèse de votre projet au format PPT sur 10 pages maximum reprenant les informations clés (cf. annexe 2)
- Le développement des items ci-dessus et des éléments complémentaires spécifiques à chaque partenaire (si nécessaire) au format BPIFrance (cf. annexe 3)
- Les tableaux financiers du projet et de chaque partenaire (cf. annexe 4)
- La grille d'impact socio-économique du projet (cf. annexe 5)

Modalité de diagnostic / dépôt

L'envoi se fera par mail avec accusé de réception et de lecture. L'horodatage des courriels fait foi du dépôt en temps et heure

Les dépôts et pré-dépôts de dossier se font à l'adresse suivante : innovation@biovalley-france.com.
Créez un dossier archive compressé pour y loger les diverses pièces du dossier (zip ou 7zip)

Si le dossier est trop lourd, envoyez-nous un lien de téléchargement pour que nous puissions le récupérer.

Un accusé de réception vous sera fourni par votre prestataire de courriel. Vous aurez l'accusé de lecture à l'ouverture de votre courriel de dépôt / pré-dépôt de dossier.

Calendrier

Lancement de l'appel	06/01/2025
<i>(Option) Date dépôt pour diagnostic</i>	<i>vendredi 14/02/2025</i>
Date dépôt de tous les projets	mercredi 05/03/2025, 12h
Date et créneau évaluation tous projets	mercredi 12/03/2025
Retour évaluation des projets	jeudi 13/03/2025, matin
CA de labellisation des projets retenus	mardi 18/03/2025, soir
Dépôt des dossiers révisés finalisés	jeudi 27/03/2024, soir
Remonté à la Banque des territoires	vendredi 28/03/2024, 12h00

La décision finale pour les projets retenus par la Banque des territoires sera notifiée par le Premier Ministre

10

Questions sur l'appel à projet / demande d'obtention de pièces aux formats Word et Excel des annexes

Alain XAYAPHOUMMINE

alain.xayaphoummine@biovalley-france.com

07 87 72 00 57

Opération soutenue par l'Etat dans le cadre du dispositif « Tiers-lieux d'expérimentation en milieu

de santé » de France 2030 et opéré par la Caisse
des Dépôts.



Avec la participation des structures suivantes :



Annexe 1 : introduction du dossier (5 pages maximum)

Format

Nom du projet	
Modalités de sélection du projet d'expérimentation présenté	Sélection par le comité scientifique et éthique de Care Alsace tel que décrit dans le texte de l'AAP et dans le processus interne de sélection des dossiers.
Proposition de valeur du projet (en 5 lignes)	<i>Exemple : La solution xxx (nom de la solution) a pour objectif de permettre à xxx (type de bénéficiaires) de xxx (bénéfices). La solution consiste en xxx (description de la solution).</i>
En quoi la problématique à résoudre n'est pas complètement ou seulement partiellement résolue aujourd'hui (marché actuel)	
Thématique / population / pathologie ciblée	
Etape de maturité de la solution de santé numérique initiale (avant financement France 2030)	
Etape de maturité de la solution de santé numérique cible (après financement France 2030)	
Montant du budget prévisionnel	

12

- La solution numérique, son caractère innovant et le bénéfice attendu de son usage ;
- Les indicateurs clés permettant d'évaluer l'impact / les bénéfices apportés par la solution, en précisant pour chaque indicateur, le mode de calcul, la cohorte nécessaire pour mesurer l'indicateur, la valeur initiale de l'indicateur (T0 avant usage de la solution numérique, la valeur cible de l'indicateur après usage de la solution numérique) ;
- Les moyens nécessaires pour mener l'expérimentation (y compris humains et financiers – les éléments budgétaires – cf. annexe « Annexe financière projet d'expérimentation ») ;
- Le planning prévisionnel ;
- La pertinence du Tiers-Lieu d'Expérimentation pour ce projet d'expérimentation.

Annexe 2 : synthèse de votre projet au format PPT (10 pages maximum)

Consignes

L'objectif est de donner une vision claire, complète et synthétique de chaque projet d'expérimentation afin d'en faciliter la compréhension. La présentation, sous **format ppt**, doit être **en français** et faire maximum **10 pages** (dont 1 réservée à Care Alsace)

Cette présentation doit démontrer en quoi les solutions expérimentées s'inscrivent dans la doctrine du numérique en santé. Elle doit reprendre les éléments clés du projet présenté dans le cadre de cet AAP. Elle doit inclure à minima les éléments ci-après.

- **Modalités de sélection du projet d'expérimentation présenté qui sera fournis par Care Alsace sur 1 page**
- Thématique / Problématique à résoudre
- En quoi la problématique à résoudre n'est pas complètement ou seulement partiellement résolue aujourd'hui (marché actuel)
- Méthodologie scientifique d'expérimentation
- Innovation
- Éléments de propriété intellectuelle si existant, barrières à l'entrée
- Equipe
- Terrains d'expérimentation mobilisés
- Apports spécifiques du Tiers-lieu d'Expérimentation pour le projet
- Etape de maturité de la solution de santé numérique initiale présentée : avant et après financement France 2030
- Roadmap incluant tâches et livrables
- Cibles et marché
- Modèle économique futur
- Éléments financiers : montant du projet, subvention demandée, quote-part de financement

L'ordre de présentation est laissé au libre choix du candidat.

Annexe 3 : Présentation détaillé du projet pour chaque partenaire

Trame de présentation plus détaillée de votre part dans le projet. Les items qui ne vous concernent pas ne sont pas à détailler.

- Présentation de votre société/institution
- Objet du programme. Caractère innovant et positionnement par rapport à l'état de l'art. Positionnement concurrentiel.
- Besoins du marché. Stratégie d'accès envisagée à ce(s) marché(s)
- Performances visées du programme/ Objectifs technico-économiques.
- "Description des tâches et livrables.
- Planning. Equipes (expérience, compétences) et moyens nécessaires (existants ou à acquérir)."
- Partenariats, sous-traitances et prestations externes envisagées.
- Stratégie juridique. Propriété intellectuelle (numéros des brevets, contrats de licence). Obligations réglementaires.
- Retombées économiques visées du programme.
- Conditions et facteurs clés de succès. Risques identifiés.

14

Merci de joindre :

- les études préalables disponibles (commerciales, autres),
- s'il y a lieu, les propositions commerciales des prestataires et sous-traitants qui interviendront dans le cadre de ce programme pour lequel un soutien de Bpifrance Financement est demandé."

Annexe 4 : Les tableaux financiers du projet et de chaque partenaire

Demandez-nous la version Excel de ces tableaux

C - Fiche d'identité du porteur de projet d'expérimentation et de(s) membre(s) du partenariat				
Si partenariat, remplir une colonne par membre du partenariat				
	Porteur de projet	Membre 1	Membre 2	Membre ...
Nom complet				
Sigle éventuel				
Objet social				
N° SIRET				
N° FINESS ou RPPS <i>(si applicable)</i>				
Statut juridique				
Année de création <i>(sans objet pour les collectivités)</i>				
N° d'enregistrement préfecture <i>(pour les associations)</i>				
Adresse complète				
Département				
Région				
Représentant légal				
Prénom				
Nom				
Fonction au sein de la structure				
Adresse électronique				
Tél.				
Responsable opérationnel à contacter (s'il diffère du représentant légal)				
Prénom				
Nom				
Fonction au sein de la structure				
Adresse électronique				
Tél.				
Partenariat				
Contribution du membre du partenariat au projet (inférieur à 500 caractères) <i>Merci d'indiquer l'implication de la structure dans la réalisation du projet, son rôle, les actions qu'il porte/auxquelles il participe</i>				

B : Plan d'affaires

Aide au remplissage :
 Les montants sont à saisir en annuel.
 La libellé des lignes peut être adapté en fonction de la nature des encaissements/décaissements.
 Le co-financement France 2030 sollicité concerne les dépenses engagées jusqu'au 31/12/2026.
 Les périodes 2027 et 2028 visent à démontrer la pérennisation financière du projet d'expérimentation.
MONTANTS EN EUROS HORS TAXES (pouvant intégrer la TVA non récupérable)

	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Exploitation						
Ventes		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Aides publiques (PIA ou autres)		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
...		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
...		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Hors exploitation						
Levées de fonds		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Apports en compte courant						
Emprunts		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
...		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
TOTAL DES ENCAISSEMENTS		0 €				
Exploitation						
Frais de personnel		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Frais généraux et achats		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Frais de personnel		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Charges sociales		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Impôts et taxes		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
TVA reversée		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Frais juridiques et administratifs		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Prestations de R&D		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Frais généraux		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Marketing / Communication		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Accompagnement incubateur		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Charges financières		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
...		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Hors exploitation						
Investissements corporels et incorporels		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Remboursement d'emprunts		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
...		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
TOTAL DES DECAISSEMENTS		0 €				
SOLDE DE TRESORERIE INITIAL	0 €					
FLUX DE L'EXERCICE		0 €				
TRESORERIE CUMULEE DE FIN DE PERIODE		0 €				

ifrance | Plan de Trésorerie prévisionnelle

	MONTANTS EN EUROS																									
	T1	SEM.A1	SEM.A2	SEM.A3	SEM.A4	SEM.A5	SEM.A6	SEM.A7	SEM.A8	SEM.A9	SEM.A10	SEM.A11	SEM.A12	SEM.A13	SEM.A14	SEM.A15	SEM.A16	SEM.A17	SEM.A18	SEM.A19	SEM.A20	SEM.A21	SEM.A22	SEM.A23	SEM.A24	
Encaissements																										
Encaissements sur ventes HT	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6
Revenus pécuniaires	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6
Abonnements	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6
Remboursement de TVA	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6
...	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6
Hors exploitation																										
Levées de fonds	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6
Apports en compte courant	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6
Préfinancements	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6
Financements Spéculatifs	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6
Autres aides publiques	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6
CRP	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6
TOTAL DES ENCAISSEMENTS	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6
Décaissements																										
Prestations externes	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6
Aides de matériel personnel	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6
Frais de personnel	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6
Charges sociales	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6
Impôts et taxes	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6
TVA reversée	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6
Frais juridiques et administratifs	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6
Prestations de R&D	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6
Frais généraux	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6
Marketing / Communication	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6
Accompagnement incubateur	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6
Charges financières	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6
...	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6
TOTAL DES DECAISSEMENTS	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6
SOLDE DE TRESORERIE INITIAL	0																									
FLUX DE L'EXERCICE		0																								
TRESORERIE CUMULEE DE FIN DE PERIODE		0																								

Plan de trésorerie prévisionnelle - semestriel

	1er semestre	2nd semestre	Total	1er semestre	2nd semestre	Total
Flux de trésorerie sur la période	-4	-4	-8	-4	-4	-8
Flux de trésorerie en fin de période	-4	-4	-8	-4	-4	-8
Encaissements						
Encaissements d'exploitation	-4	-4	-8	-4	-4	-8
- Dont encaissements sur ventes HT	-4	-4	-8	-4	-4	-8
- Dont autres produits d'exploitation (CRP/CVA, TVA et autres produits)	-4	-4	-8	-4	-4	-8
Encaissements hors exploitation	-4	-4	-8	-4	-4	-8
- Dont levées de fonds	-4	-4	-8	-4	-4	-8
- Dont apports en compte courant	-4	-4	-8	-4	-4	-8
- Dont emprunts	-4	-4	-8	-4	-4	-8
- Dont financements Spéculatifs	-4	-4	-8	-4	-4	-8
- Dont autres encaissements hors exploitation	-4	-4	-8	-4	-4	-8
Décaissements	-4	-4	-8	-4	-4	-8
Décaissements d'exploitation (charges sociales, achats et autres dépenses, aides, frais, dépenses d'exploitation, ...)	-4	-4	-8	-4	-4	-8
- Dont dépenses de R&D	-4	-4	-8	-4	-4	-8
- Dont dépenses sur financements Spéculatifs anciens et nouveaux	-4	-4	-8	-4	-4	-8
- Dont dépenses sur financements hors Spéculatifs anciens et nouveaux	-4	-4	-8	-4	-4	-8
- Dont dépenses sur crédits-banques anciens et nouveaux	-4	-4	-8	-4	-4	-8
- Dont autres décaissements hors exploitation	-4	-4	-8	-4	-4	-8
Décaissements hors exploitation (charges sociales, emprunts, ...)	-4	-4	-8	-4	-4	-8
- Dont investissements corporels et incorporels	-4	-4	-8	-4	-4	-8
- Dont remboursements financements Spéculatifs anciens et nouveaux (en capital)	-4	-4	-8	-4	-4	-8
- Dont remboursements financements hors Spéculatifs anciens et nouveaux (en capital)	-4	-4	-8	-4	-4	-8
- Dont remboursements de compte courant	-4	-4	-8	-4	-4	-8
- Dont autres décaissements hors exploitation (charges de personnel, frais juridiques, etc.)	-4	-4	-8	-4	-4	-8
Variation de trésorerie sur la période	-4	-4	-8	-4	-4	-8
Solde initial de trésorerie en fin de période	-4	-4	-8	-4	-4	-8

Définition aide à la lecture de l'indicateur					
Nom de l'appel à projet	SIREN du siège social du porteur de projet	Localisation(s) du projet	Chef de file du projet	Code NAF	Code CICS du projet
<p>La localisation du projet correspond à la commune dans lequel le projet a vocation à se développer. Si la commune n'est pas disponible, renseigner le département. Si le département n'est pas disponible, renseigner la région.</p> <p>Code postal : entrer sur 5 caractères Code département INSEE : entrer sur 3 caractères Code région INSEE : entrer sur 2 caractères</p> <p>Précisions : - Dans le cas de projets multi sites, il faut renseigner toutes les localisations ; à défaut, il faut renseigner la localisation principale. - Dans le cas de projets numériques, renseigner la localisation du bénéficiaire principal. - Dans le cas de PA régionaux, renseigner la région. - Les codes postaux ne doivent pas correspondre à des boîtes postales (Codes par exemple).</p>		<p>La classification CICS* (Global Industry Classification Standards), créée et mise à jour par Morgan Stanley (NYSE) et Standard & Poor's (S&P), est l'une des deux principales nomenclatures sectorielles utilisées dans le monde de la finance.</p> <p>La nomenclature est organisée en quatre niveaux successifs, de plus profond croissant - il faut identifier soit secteur, son sous-secteur, son industrie, puis son industrie de rattachement, pour obtenir le code CICS afférent.</p> <p>La nomenclature est en anglais (onglet NOMENCLATURE CODE CICS), et disponible en français sur https://www.farmes-dnaco.com/farmes-finance/cm/14-44/definition-des-secteurs-gis-dfnet</p>			
<p>Auto-déclaration acteur émergent</p> <p>Acteur émergent spontané : Entreprise de moins de 12 ans (ou égal)</p> <p>Si non spontané, acteur émergent qualifié : - Entreprise opérant un pivot stratégique radical - Entreprise en forte croissance (croissance organique > 20% sur les 3 dernières années) - Entreprises procédant à des opérations de build-up d'entreprises de moins de 3 ans (ou JV) - Entreprise impliquée dans un consortium de R&D collaborative avec des start-ups, si celles-ci sont bénéficiaires de financement des acteurs ne rentrant dans aucune de ces catégories ne sont pas des acteurs émergents.</p> <p>A remplir par le chef de file uniquement.</p> <p>La déclaration sera challengée par l'Opérateur.</p>					
Définition aide à la lecture de l'indicateur					
Nature principale de l'innovation visée par le projet	Type d'innovation	<p>La nature de l'innovation prend l'une des 5 valeurs suivantes :</p> <p>- Produit, service ou usage : Améliorer des produits/services existants ou en introduire de nouveaux - Procédé ou organisation : Changé la manière dont l'entreprise organise son travail, ses chaînes logistiques ou chaîne de production ; - Marketing commerciale : Changé la présentation, la distribution, la tarification, la promotion ; - Modèle d'affaires : Réorganiser la structure des revenus et des coûts ; - Technologique : Créer ou intégrer une ou plusieurs nouvelles technologies ; - Sociale : Répondre à des besoins sociaux tant dans ses buts que ses modalités</p> <p>Maille demandée : Projet</p> <p>Si plusieurs modalités sont possibles pour le projet, ne renseigner que la principale.</p>			
<p>* Choisir dans la liste déroulante le type d'innovation la plus pertinente pour qualifier le projet.</p>		<p>Est attendu le niveau de TRL initial du projet, avant l'aide France 2030. Est attendu le niveau de TRL final du projet (en cible / cible révisée / réalisée), c'est-à-dire à la date de fin du projet.</p> <p>Maille demandée : Projet</p> <p>Le TRL (Technology Readiness Level ou niveau de maturité technologique) est un système de mesure employé pour évaluer le niveau de maturité d'une technologie. Développé et utilisé d'abord par la NASA dans les années 70/80, l'usage des TRL est aujourd'hui répandu. Il s'agit d'un système de mesure qui permet de classer une technologie en fonction de son état de maturité, de son niveau de développement et de son utilisation. Il est composé de 9 niveaux, allant de 1 (idée) à 9 (produit commercialisé).</p> <p>Les niveaux se répartissent comme suit pour les innovations technologiques :</p> <p>TRL 1 : Observation du principe de base TRL 2 : Formulation du concept technologique TRL 3 : Preuve expérimentale de concept (fonction critique analysée et expérimentée) TRL 4 : Validation de la technologie (composants) en laboratoire TRL 5 : Validation de la technologie (composants) en environnement représentatif (ou réel simulé) TRL 6 : Démonstration de la technologie (prototypage) en environnement représentatif (ou réel simulé) TRL 7 : Démonstration du système complet (démonstrateur) en environnement opérationnel (réel) TRL 8 : Qualification d'un système complet final par des tests en environnement opérationnel TRL 9 : Validation d'un système réel en environnement opérationnel, prêt à être commercialisé</p> <p>Les niveaux se répartissent comme suit pour les innovations sociales :</p> <p>TRL 1 : Identification du problème et de l'état de préparation de la société TRL 2 : Formulation du problème, solution, proposition et impact potentiel, préparation sociale attendue de la société - identification des parties prenantes du projet TRL 3 : Test initial de la solution proposée avec les parties prenantes concernées TRL 4 : Validation du problème par des essais pilotes dans l'environnement concerné afin de corroborer l'impact proposé et l'état de préparation de la société TRL 5 : La solution proposée est validée par les parties prenantes dans la région concernée TRL 6 : Solution démontree dans l'environnement pertinent et en coopération avec les parties prenantes afin d'obtenir des informations initiales sur l'impact potentiel TRL 7 : Affinement du projet et/ou de la solution et, si nécessaire, tests supplémentaires dans l'environnement pertinent avec les parties prenantes TRL 8 : Solution(s) proposée(s), ainsi qu'un plan complet et qualifié d'adaptation à la société TRL 9 : Solution de projet réel testée dans l'environnement pertinent</p> <p>Les niveaux se répartissent comme suit pour les innovations autres que technologiques ou sociales :</p> <p>TRL 1 : EXISTENCE : Observation de besoins, de l'existant, de la solution innovante et de ses caractéristiques, formulation de l'innovation TRL 2 : CACHER DES CHANGES : Le problème, la solution et l'impact potentiel sont conceptualisés, formulés et les différentes parties prenantes sont identifiées TRL 3 : TESTER : Il s'agit d'acquies des données quantitatives pour évaluer l'efficacité et l'efficience de la solution innovante par un premier test avec les parties prenantes TRL 4 : ESSAIS PILOTES : Dernière phase de la recherche, la solution innovante est déployée dans l'environnement cible. Les essais pilotes permettent de corroborer la description du problème, de la solution, et de son impact et les avantages liés aux (ou à une) autre solution TRL 5 : VALIDATION DES ESSAIS PILOTES : Les résultats des essais pilotes permettent de faire valider par l'ensemble des parties prenantes la solution innovante proposée. La validation implique que les parties prenantes reconnaissent son utilité (réponse à un besoin) et les avantages liés aux (ou à une) autre solution TRL 6 : DEMONSTRATION : La solution innovante fonctionne en conditions réelles, elle est démontrée dans l'environnement cible. La démonstration permet de recueillir des données précises sur les impacts potentiels du projet TRL 7 : AMBULANT : La solution innovante est proposée de la forme finale. Elle peut être affiné ou adaptée à mesure, et une fois l'objet de tests supplémentaires dans l'environnement pertinent avec les parties prenantes. Des données financières sur les extra-financières précises, réelles et propres, sont disponibles TRL 8 : ACHÈVEMENT : La solution innovante est sous sa forme finale et présente des premiers résultats mesurables et réels TRL 9 : DÉPLOIEMENT : La solution innovante a fait ses preuves en conditions réelles et est prête pour la production / le réplicage. La solution est diffusée auprès des utilisateurs finaux sur d'autres territoires, auprès d'autres structures, etc.</p>			
<p>Maille demandée : Bénéficiaire de la subvention France 2030</p>		<p>Nombre de brevets déposés grâce au projet. Les co-brevets (produits dans le cadre d'un consortium) déposés par plusieurs bénéficiaires dans le cadre d'un même projet ne doivent être comptabilisés qu'une seule fois. Compter les dépôts de brevets déposés uniquement par un bénéficiaire d'une subvention/investissement France 2030.</p> <p>La valeur de référence (T0) comprend le nombre de brevets déposés par le porteur l'année avant-projet.</p> <p>Maille demandée : Bénéficiaire de la subvention France 2030</p>			
<p>* Entrer le nombre (entier) de dépôts de brevets envisagés en nombre. Il doit être nécessairement associé au T0. Si non applicable au projet, laisser la valeur N/A dans les deux cases. La valeur est à remplir uniquement par le chef de file, à l'échelle du projet dans son ensemble. La valeur sera vérifiée par l'Opérateur.</p>		<p>Maille demandée : Bénéficiaire de la subvention France 2030</p>			
Définition aide à la lecture de l'indicateur					
Start-ups créées dans le cadre du projet	<p>Nombre de start-ups créées à partir d'un actif issu du projet ou elles soient accompagnées ou non par un acteur membre du projet. Soit exclus les projets d'investissement en amont de la création de la structure.</p> <p>Maille demandée : Projet</p>				
<p>Nombre envisagé de start-up créées dans le cadre du projet</p> <p>* Saisir un nombre entier positif ou nul. Si non applicable au projet, laisser la valeur N/A dans les deux cases. La valeur est à remplir uniquement par le chef de file, à l'échelle du projet dans son ensemble.</p>		<p>Maille demandée : Bénéficiaire</p>			
Impacts sur l'emploi 1/2	<p>Il s'agit de mesurer la mobilisation en emplois nécessaire à la réalisation du projet.</p> <p>Compter le Nombre de personnes de l'entreprise affectées à l'exploitation du projet c'est-à-dire occupées 5 ans après la date de fin du projet, peu importe que le poste soit nouveau ou non. Il permet de connaître les emplois générés par le projet qu'ils aient été créés ou non. Un Equivalent temps plein (ETP) est une unité de mesure proportionnelle au nombre d'heures travaillées par un salarié (source : https://entreprise.service-public.fr/voiesdroits/P24332).</p> <p>Maille demandée : Bénéficiaire</p> <p>Attention, il ne faut compter que les emplois directement en lien avec le projet, et le temps consacré au projet, et non l'effectif total de la structure aidée.</p>				
<p>Nombre d'emplois directs mobilisés pendant la phase de réalisation du projet (en ETP annuels)</p> <p>* Entrer le nombre d'emplois en ETP (Equivalent Temps Plein) annuels. Valeur numérique (entier positif ou nul). Si non applicable au projet, laisser la valeur N/A dans les deux cases. La valeur est à remplir uniquement par le chef de file, à l'échelle du projet dans son ensemble.</p>		<p>Maille demandée : Bénéficiaire</p> <p>Attention, il ne faut compter que les emplois directement en lien avec le projet, et le temps consacré au projet, et non l'effectif total de la structure aidée. Le « + post-projet » est entendu comme 5 années après la date de fin du projet.</p>			
Mixité au sein du projet	<p>Il s'agit de mesurer le degré de mixité au sein des projets soutenus par France 2030.</p> <p>Saisir la part de femmes parmi les emplois directs mobilisés pendant la phase de réalisation du projet, c'est-à-dire occupées sur le projet, peu importe que le poste soit nouveau ou non.</p> <p>Maille demandée : Bénéficiaire</p>				
<p>Dont part de femmes (en %)</p> <p>* L'indicateur s'applique à tous les projets (pas de mention "N/A") A remplir par le chef de file pour le projet dans son ensemble. Entrer le pourcentage de femmes parmi les emplois comptabilisés dans le KPI 7.</p>		<p>Maille demandée : Bénéficiaire</p>			
Impacts sur l'emploi 2/2	<p>Il s'agit d'observer si la mise en oeuvre du projet aura pour effet de contribuer à créer ou à maintenir des emplois directs, dans les 5 ans post-projet.</p> <p>Compter le nombre de personnes de l'entreprise employées au projet durant la durée du projet en ETP annuels, c'est-à-dire occupées sur le projet, peu importe que le poste soit nouveau ou non. Il permet de connaître les emplois générés par le projet qu'ils aient été créés ou non. Un Equivalent temps plein (ETP) est une unité de mesure proportionnelle au nombre d'heures travaillées par un salarié (source : https://entreprise.service-public.fr/voiesdroits/P24332).</p> <p>Maille demandée : Bénéficiaire</p> <p>Attention, il ne faut compter que les emplois directement en lien avec le projet, et le temps consacré au projet, et non l'effectif total de la structure aidée. Le « + post-projet » est entendu comme 5 années après la date de fin du projet.</p>				
<p>Nombre d'emplois directs mobilisés post-projet (en ETP annuels)</p> <p>* Entrer le nombre d'emplois en ETP (Equivalent Temps Plein) annuels. Valeur numérique (entier positif ou nul). Si non applicable au projet, laisser la valeur N/A dans les deux cases. La valeur est à remplir uniquement par le chef de file, à l'échelle du projet dans son ensemble.</p>		<p>Maille demandée : Bénéficiaire</p> <p>Attention, il ne faut compter que les emplois directement en lien avec le projet, et le temps consacré au projet, et non l'effectif total de la structure aidée. Le « + post-projet » est entendu comme 5 années après la date de fin du projet.</p>			
Chiffre d'affaires 1/2	<p>L'objectif est de calculer le taux de croissance du CA des entreprises soutenues par France 2030.</p> <p>Saisir le chiffre d'affaires annuel pour le bénéficiaire, issu des déclarations commerciales du projet, l'année précédant l'engagement de l'aide France 2030 (soit la signature de la Décision Premier Ministre accordant le statut de lauréat du porteur de projet).</p> <p>Maille demandée : Bénéficiaire</p> <p>Attention, il est attendu le CA des Chiffres d'Affaires générés par le projet, et non pas le CA total du bénéficiaire de la structure aidée. Il est tout à fait possible que le CA généré par le projet l'année précédant l'aide France 2030 soit nul.</p>				
<p>Chiffre d'affaires annuel généré par le projet avant l'aide France 2030 (en Milliers d'€)</p> <p>* L'indicateur s'applique à tous les projets (pas de mention "N/A") Entrer les montants en euros (en milliers d'euros). Est attendue une valeur numérique (réel positif ou nul). La valeur est à remplir uniquement par le chef de file, à l'échelle du projet dans son ensemble.</p>		<p>Maille demandée : Bénéficiaire</p> <p>Attention, il est attendu le CA des Chiffres d'Affaires générés par le projet, et non pas le CA total du bénéficiaire de la structure aidée. Il est tout à fait possible que le CA généré par le projet l'année précédant l'aide France 2030 soit nul.</p>			
Chiffre d'affaires 2/2	<p>L'objectif est d'estimer la création de valeur économique pour le bénéficiaire grâce au projet.</p> <p>Saisir le chiffre d'affaires annuel pour le bénéficiaire, issu des déclarations commerciales du projet, pour un business plan 5 ans après la date de fin du projet.</p> <p>Maille demandée : Bénéficiaire</p> <p>Attention, il est attendu le CA des Chiffres d'Affaires générés par le projet, et non pas le CA total du bénéficiaire de la structure aidée. Exemple pour la remontée des deux indicateurs précédents : Cas d'un projet dont la date de début de projet est le 03/11/2022 et la date de fin de projet est le 31/12/2028. L'indicateur CA généré par le projet avant l'aide France 2030 doit correspondre au chiffre d'affaires généré par le projet du bénéficiaire de l'année 2022. L'indicateur CA généré par le projet mesure à 5 ans doit correspondre au chiffre d'affaires du bénéficiaire généré par le projet en prévisionnel pour l'année 2033.</p>				
<p>Chiffre d'affaires annuel généré par le projet mesure à 5 ans (en Milliers d'€)</p> <p>* L'indicateur s'applique à tous les projets (pas de mention "N/A") Entrer les montants en euros (en milliers d'euros). Est attendue une valeur numérique (réel positif ou nul). La valeur est à remplir uniquement par le chef de file, à l'échelle du projet dans son ensemble.</p>		<p>Maille demandée : Bénéficiaire</p> <p>Attention, il est attendu le CA des Chiffres d'Affaires générés par le projet, et non pas le CA total du bénéficiaire de la structure aidée. Exemple pour la remontée des deux indicateurs précédents : Cas d'un projet dont la date de début de projet est le 03/11/2022 et la date de fin de projet est le 31/12/2028. L'indicateur CA généré par le projet avant l'aide France 2030 doit correspondre au chiffre d'affaires généré par le projet du bénéficiaire de l'année 2022. L'indicateur CA généré par le projet mesure à 5 ans doit correspondre au chiffre d'affaires du bénéficiaire généré par le projet en prévisionnel pour l'année 2033.</p>			

Catégorie d'impact : capital humain		Définition et aide à la lecture de l'indicateur	
Personnes formées dans le cadre du projet Nombre de personnes formées par an dans le cadre du projet <i>* Entrer le nombre entier d'apprenants par an. La valeur est à remplir uniquement par le chef de file, à l'échelle du projet dans son ensemble.</i>		L'objectif est de quantifier le potentiel de capital humain renforcé grâce à des actions de formation réalisées dans le cadre du projet. Cette donnée servira également au calcul de deux indicateurs : i) l'indicateur relatif au nombre de personnes formées aux métiers d'avenir par an, demandé dans le cadre de l'exercice Politique prioritaire du gouvernement (PPG) ; ii) l'indicateur relatif à la part des apprenants formés aux métiers d'avenir par rapport à la cible 2030. Saisir le nombre d'apprenants, dans le cadre de formation initiale ou continue, en tant qu'objectif dédié du projet ou de façon adjacente pour en maximiser les chances de réalisation, ou les retombées commerciales et/ou socio-économiques. La formation peut être délivrée dans les universités, école ou toute structure de formation habilitée à cet effet (titulaire d'un agrément d'organisme de formation). N'inclut pas les actions de simple sensibilisation ou d'orientation des élèves, étudiants ou salariés. Inclut les actions de formation délivrée au sein des entreprises dont ce n'est pas l'activité principale, dans le cadre d'un plan de formation accompagnant le déroulement du projet. Maille demandée : Bénéficiaire	
Doctorants financés par France 2030 dans le cadre du projet Nombre de doctorant.e.s financé.e.s par France 2030 dans le cadre du projet <i>* Entrer le nombre (entier) de doctorants nouvellement inscrits en thèse dans l'année. Si non applicable au projet, laisser la valeur N/A dans les deux cases. La valeur est à remplir uniquement par le chef de file, à l'échelle du projet dans son ensemble.</i>		L'objectif est de mesurer le nombre de doctorants en formation grâce aux financements de France 2030. Correspond aux doctorants nouvellement inscrits en thèse dans l'année en lien avec le projet financé par France 2030. Maille demandée : Bénéficiaire Attention : - Tout double-compte est proscrié : aussi ne sont comptés que les doctorants financés dans le cadre de ce projet et avec les financements de France 2030. - Les thèses CIFRE et CODRA sont également intégrées.	
Post-doctorants financés par France 2030 dans le cadre du projet Nombre de post-doctorant.e.s financé.e.s par France 2030 dans le cadre du projet <i>* Entrer le nombre (entier, valeur numérique réel positif ou nul) de post-doctorants recrutés. Si non applicable au projet, laisser la valeur N/A dans les deux cases. La valeur est à remplir uniquement par le chef de file, à l'échelle du projet dans son ensemble.</i>		L'objectif est de mesurer le nombre de post-doctorants en formation grâce aux financements de France 2030. Correspond aux post-doctorants recrutés en lien avec le projet financé par France 2030. Maille demandée : Bénéficiaire Attention : Tout double-compte est proscrié : aussi ne sont comptés que les post-doctorants financés dans le cadre de ce projet et avec les financements de France 2030.	
Catégorie d'impact : rayonnement / excellence scientifique Cette partie de la grille concerne uniquement les projets à dominante recherche : si ce n'est pas le cas de votre projet, saisir N/A dans toutes les cases jaunes.			
Personnel de recherche mobilisé durant le projet Nombre de personnel de recherche mobilisé durant le projet (ETP annuels) <i>* Exclut les doctorants et post-doctorants comptés par ailleurs. Entrer le nombre de personnel de recherche mobilisé en ETP annuels. La valeur est à remplir uniquement par le chef de file, à l'échelle du projet dans son ensemble. Si non applicable au projet, laisser la valeur N/A dans les deux cases.</i>		Pour les laboratoires de recherche correspond aux directeurs de recherche, chargés de recherche, ingénieurs de recherche, professeurs, maîtres de conférence, techniciens de recherche et de formation, autres. Pour les projets R&D dans les entreprises, comprend tout le personnel affecté à la R&D interne : les chercheurs, ingénieurs et managers R&D, dirigeants de la R&D, personnel de soutien, personnel technique. Maille demandée : Bénéficiaire Attention : Exclut les doctorants et post-doctorants comptés dans les indicateurs précédents.	
Production de publications scientifiques Nombre de publications scientifiques produites dans le cadre du projet <i>* Entrer le nombre (entier) d'articles, de livres et/ou de contenus de conférence publiés dans des journaux dits académiques (à comité de lecture) dans le cadre du projet financé par France 2030. Si non applicable au projet, laisser la valeur N/A dans les deux cases. La valeur est à remplir uniquement par le chef de file, à l'échelle du projet dans son ensemble.</i>		L'objectif est de mesurer la production scientifique pour un projet conduit dans le cadre de France 2030. Cette donnée servira également au calcul de l'indicateur relatif à la part des publications issues des laboratoires participant aux PEPR des stratégies validées dans le total des publications des domaines concernés les plus cités (top 10%) au niveau international. Correspond aux articles, livres ou contenus de conférence publiés dans des journaux dits académiques (à comité de lecture). Maille demandée : Projet Attention : - L'indicateur s'entend y compris les publications phares (cf. indicateur suivant). - Attention aux double comptes, les publications ne doivent être comptabilisées qu'une fois, même en cas d'auteurs multiples. - Pour le dénombrement en statut « réalisé », les articles doivent être effectivement publiés (et non pas soumis).	
Productions de publications scientifiques phares Nombre de publications scientifiques phares produites dans le cadre du projet <i>* Entrer le nombre (entier) d'articles, de livres et/ou de contenus de conférence publiés dans des journaux dits académiques (à comité de lecture) dans le cadre du projet financé par France 2030. Si non applicable au projet, laisser la valeur N/A dans les deux cases. La valeur est à remplir uniquement par le chef de file, à l'échelle du projet dans son ensemble.</i>		L'objectif est de mesurer la production scientifique d'excellence pour un projet conduit dans le cadre de France 2030. Correspond aux articles, livres ou contenus de conférence publiés dans des journaux dits académiques (à comité de lecture) dans une liste de journaux et conférences internationales où sont publiés les premiers mondiaux à fort impact potentiel. Maille demandée : Projet Attention : Le nombre de publications scientifiques phares doit être inférieur ou égal au nombre total de publications scientifiques.	
Projets soumis à l'ERC 1/2 Nombre de projets soumis à l'ERC <i>* Entrer le nombre (entier, positif ou nul) de projets soumis à l'ERC. Si non applicable au projet, laisser la valeur N/A dans les deux cases. La valeur est à remplir uniquement par le chef de file, à l'échelle du projet dans son ensemble.</i>		L'objectif est de mesurer la capacité du projet à faire émerger des projets pour une soumission aux programmes d'excellence de la Commission européenne. Nombre de projets soumis à l'European Research Council (ERC) dans le cadre du projet financé par France 2030. Maille demandée : Projet Attention : Projets soumis et non pas retenus.	
Projets soumis à l'ERC 2/2 Montant des projets soumis à l'ERC (Milliers d'€) <i>* Entrer le montant cumulé en milliers d'euros des projets soumis à l'ERC. Si non applicable au projet, laisser la valeur N/A dans les deux cases. La valeur est à remplir uniquement par le chef de file, à l'échelle du projet dans son ensemble.</i>		L'objectif est de mesurer le taux d'ouverture des publications avec un DOI (Digital Object Identifier) Crossref issues des projets financés par France 2030. Montant total des projets soumis à l'European Research Council (ERC) dans le cadre du projet financé par France 2030. Maille demandée : Projet Attention : Projets soumis et non pas retenus.	



Contexte et description des tiers lieux

Contexte national

Le tiers lieu d'expérimentation Care Alsace est lauréat de l'appel à projet « Tiers lieux d'expérimentation » proposé dans le cadre de France 2030.

Cet appel à projet doté de 63 millions d'euros sur 4 ans, est destiné à financer 30 tiers lieux pour répondre au manque de terrains d'expérimentation pour la filière numérique en santé. Cette action s'inscrit dans le cadre de la **Stratégie d'accélération Santé Numérique**⁴ qui vise à préparer l'avenir et faire de la France un leader en santé numérique.

L'évaluation et l'expérimentation constituent un axe majeur de cette stratégie afin de favoriser l'émergence de solutions innovantes, appuyées sur des approches scientifiques pluridisciplinaires et des modèles médico-économiques ambitieux, pour conquérir le marché de la santé numérique en pleine croissance au niveau mondial. Les tiers lieux d'expérimentation réunissent une diversité d'acteurs (professionnel.le.s du monde de la santé, usagers, patient.e.s et/ou volontaires sains, aidant.e.s, collectivités, entreprises, fournisseurs de solutions numériques, chercheurs, méthodologistes, économistes, chargé.e.s de valorisation, etc.) pour mettre en œuvre les expérimentations de solutions numériques, les évaluer et contribuer à leur accès au marché en développant leur niveau de preuve.

Pour en savoir plus rendez-vous : Tiers Lieux d'expérimentation | G_NIUS (esante.gouv.fr)⁵

Care Alsace

Le projet CARE Alsace⁶ vise à améliorer l'adhésion des citoyens au numérique, ceux-ci provenant de tous milieux, tels que les patients, les professionnels de santé, les acteurs médicosociaux. L'usage des solutions doit être pris très tôt comme un paramètre déterminant de la réussite d'une innovation en santé numérique. Ainsi le programme CARE Alsace vise à répondre à ces attentes en proposant d'inclure les usagers dans les processus d'innovation de l'idée à la mise sur le marché en portant une approche d'usage

⁴ <https://gni.us.esante.gouv.fr/fr/strategie-daceleration-sante-numerique/>
https://www.economie.gouv.fr/files/files/2021/DP_sante_numerique_20211019.pdf

⁵ <https://gni.us.esante.gouv.fr/fr/strategie-daceleration-sante-numerique/actions/tiers-lieux-dexpermentation>

⁶ <https://gni.us.esante.gouv.fr/fr/strategie-daceleration-sante-numerique/laureats-par-appel-projet/appel-a-projets-tiers-lieux-dexpermentation/les-laureats-de-lappel-a-projets-tiers-lieux-dexpermentation/tiers-lieu-care-alsace>

Le Tiers-lieu CARE Alsace est composé de différentes entités, à savoir Biovalley France, OpenCare Lab, les Hôpitaux Universitaires de Strasbourg, l'UGECAM Alsace, CPTS Mossig & Vignoble, la Maison Sport Santé de Strasbourg, France Asso Santé Grand Est, Health Factory et l'ANAP.

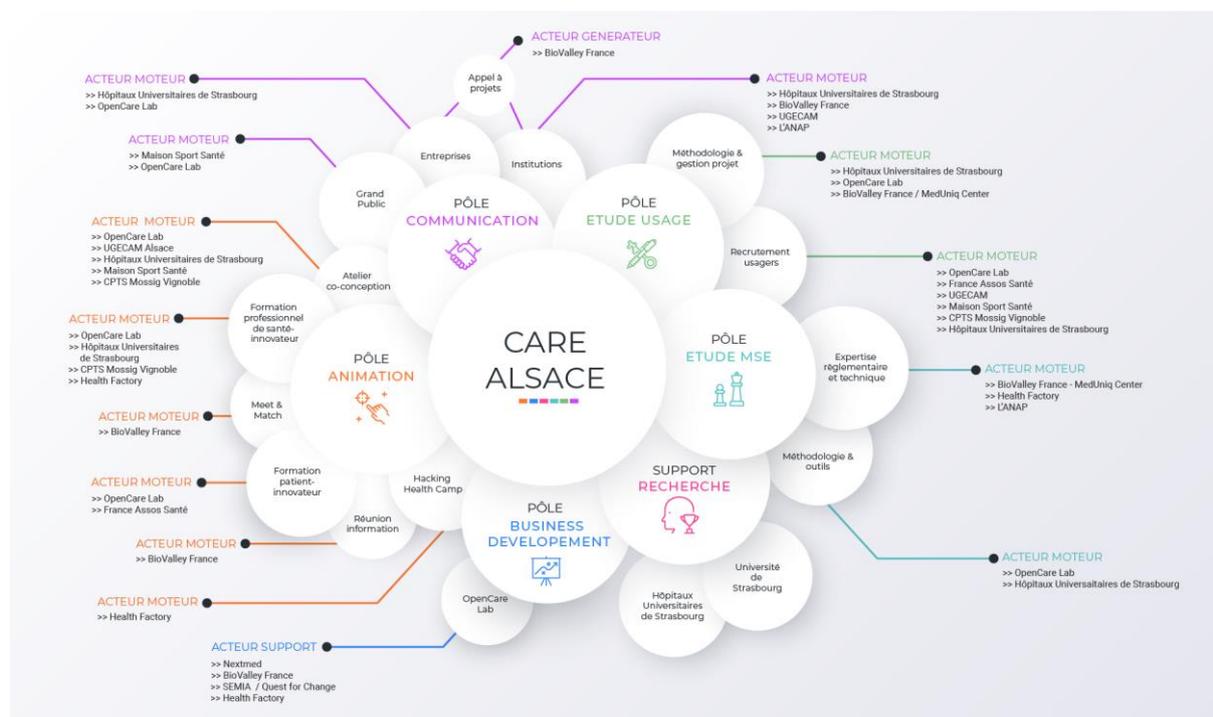
Ces Parties partagent un objectif commun : comment permettre l'amélioration de la santé des citoyens en validant l'adéquation entre besoins réels des citoyens et offres innovantes en santé numériques des offreurs de solutions.

Le Tiers-lieu CARE Alsace est à la fois un réseau virtuel et physique. Il s'agit d'un réseau virtuel d'acteurs de l'écosystème de l'accompagnement de la filière santé Alsace. L'ensemble des acteurs apportent des compétences liées au développement d'innovation en santé, à la santé (médical et socio-médical) et au social.

Ce réseau virtuel s'appuie sur un réseau de 4 lieux physiques qui permet un maillage territorial pour accéder aux citoyens. Ces lieux physiques permettront le recrutement des citoyens, la formation des citoyens (malades, professionnels de santé...) et l'émergence des besoins qualifiés et des processus de co-conception avec les usagers.

Il est prévu qu'OpenCare Lab, Société Coopérative d'Intérêt Collectif qui regroupe dans ses administrateurs les partenaires du Projet, assure la pérennité du Tiers-lieu CARE Alsace.

Schéma de fonctionnement du projet Care Alsace



Les membres du Tiers-lieu Care Alsace

BioValley France : Porteur

Pôle de compétitivité Santé du Grand Est, BioValley France (BVF) a pour mission de fédérer, développer et faire rayonner les acteurs de la filière à travers l'innovation en santé. BVF s'appuie sur ces centres de compétences, un réseau dynamique d'entreprises (plus de 230 membres), une recherche académique et clinique de premier plan, ainsi qu'un réseau intégré de partenaires et acteurs-clés de l'innovation. Afin d'atteindre cet objectif final, et aussi pour répondre aux besoins et aux attentes des acteurs Medtech, le pôle BVF s'appuie sur MedUniq Center, le centre de compétences dédié aux dispositifs médicaux (DM) porté par le Pôle et implémenté fin 2020.

MedUniq Center apportera son expertise technique et méthodologique dans le cadre des études d'usage et des études médico-socio-économiques relatives aux solutions entrant dans le champ de la réglementation des dispositifs médicaux.

Hôpitaux Universitaire de Strasbourg : Partenaire hospitalier

Les Hôpitaux Universitaires de Strasbourg (HUS) sont un établissement public de santé ayant pour missions le soin, l'enseignement et la recherche. Fort de leur spécificité de Centre Hospitalier Régional Universitaire (CHRU), ils assurent aussi bien les soins courants à la population de Strasbourg et de ses environs, que la prise en charge des patients aux maladies complexes ou rare issus de secteurs géographiques plus éloignés. Ils participent également à la formation des futurs praticiens hospitaliers et du personnel médical et paramédical. Sur le volet de la Recherche, les HUS participent au développement de projets de recherche ambitieux, notamment dans le domaine de la recherche clinique et biomédicale, des dispositifs médicaux, des solutions numériques pour la santé et de l'innovation thérapeutique.

Pour réaliser leurs missions dans le cadre de la constitution du Tiers lieu et son animation, les HUS mettront à la disposition de leurs partenaires leur ressources en matière de montage et de suivi de projet, leur expertise médicale et en science des données, la gestion technique et réglementaire de l'accès aux données de santé pour leur exploitation/valorisation et l'accompagnement contractuel encadrant les expérimentations.

OpenCare Lab : Partenaire étude d'usage et MSE

OpenCare Lab est la structure qui assure la pérennité du modèle du Tiers Lieu. Le rôle est central sur l'apport **des méthodologies des études d'usage et médico-socio-économique (MSE)**. OpenCare Lab développe actuellement les outils permettant la gestion des citoyens en se basant sur le croisement de données sociales avec des données médicales dont la gestion est assurée par les Hôpitaux Universitaires de Strasbourg. OpenCare Lab se chargera du recrutement des participants aux études ainsi que de la gestion des consentements pour la participation aux expérimentations.

25

France Assos Santé : Partenaire représentant les patients

Fort d'une mission officiellement reconnue par son inscription dans le code de la santé publique via la loi du 26 janvier 2016, France Assos Santé a été créée en mars 2017 à l'initiative de 72 associations nationales fondatrices. Leur volonté est ainsi de permettre que s'exprime la vision des usagers sur les problématiques de santé qui les concernent au premier chef, par une voix puissante, audible et faisant la synthèse des différentes sensibilités afin de toujours viser au plus juste de l'intérêt commun. Les missions de France Assos Santé sont l'organisation du débat public, la représentation des usagers du système de santé, la formation de ces représentants voir des usagers eux-mêmes. France Assos Santé a également la capacité de formuler des avis sur tous les sujets qui concernent son champ d'activité et sur invitation des pouvoirs publics.

Dans le tiers lieu France Assos Santé apportera son ingénierie dans la formation des patients innovateurs (construction du programme et son animation), sa contribution à la sélection des projets qui demandent une expérimentation ou qui sollicitent le tiers lieu, sa participation aux études d'usage et aux études MSE, son réseau de communication auprès des patients et des associations qui les représentent. France Assos Santé porte la voix des usagers et des patients dans les processus d'innovation en santé numérique.

Maison Sport Santé : Partenaire territorial

Portée par un Groupement d'Intérêt Public réunissant 17 membres (collectivités locales, Université de Strasbourg, Établissements de santé, associations sportives et de promotion de la santé, associations de patients, mutuelles), la Maison sport santé de Strasbourg mène des actions de prévention primaire et secondaire autour des questions de nutrition et d'activité physique. Elle suit individuellement et collectivement plus de 1000 personnes toutes les semaines (enfants, adolescents, adultes) via des actions de proximité, notamment dans les quartiers prioritaires de la Ville.

Son rôle dans le tiers lieu sera de mettre à disposition ses locaux pour les études d'usage, faire le lien avec les usagers pour favoriser le recrutement des participants aux études, participer à la mesure d'impact quand celle-ci concerne la pratique d'activité physique et/ou la nutrition et mobiliser en cas de besoin son conseil scientifique et/ou son comité des usagers.

UGECAM Alsace

Le Groupe UGECAM est un groupe de l'Assurance Maladie. Il en porte les valeurs d'universalité, de solidarité, de responsabilité et d'innovation.

Organisme privé à but non lucratif, **l'UGECAM Alsace**, première UGECAM de France en volume de prise en charge assure une mission de service public bâtie sur les valeurs fondatrices de l'Assurance Maladie. Les établissements sanitaires et médico-sociaux couvrent les Soins de suite et de réadaptation (SSR) mais également la santé mentale et l'Hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD), au plus près des besoins des populations locales.

Groupe vivant, actif et force collective au service du patient et de la personne accueillie, présent dans des domaines de pointe (rééducation cardiaque, pneumologique, neurologique, locomoteur, pédiatrique, prise en charge des maladies chroniques par le réentraînement à l'effort...), nous faisons partie du maillage essentiel du parcours de soin en Alsace. Compétences techniques et humaines, qualité des soins, équipements de haut niveau, formation constante des professionnels de santé...

CPTS Mossig & Vignoble : Partenaire territorial et médical

Notre CPTS a vocation à renforcer les liens entre professionnels de santé libéraux et à conforter leur ancrage territorial (partenariat avec les structures et établissements, élus et associations) pour une meilleure prise en charge des patients. Grâce à notre réseau interpro et partenarial, notre CPTS va permettre au projet d'être connu de tous sur le territoire et va permettre et va faciliter l'adhésion des professionnels de santé et de la population au projet.

ANAP : Partenaire expertise performance du numérique en santé

Agence publique de conseil et d'expertise rattachée au ministère de la Santé, l'Anap a pour mission de soutenir, outiller et accompagner les établissements sanitaires et médico-sociaux dans l'amélioration de leur performance dans toutes ses dimensions. L'Anap a trois grandes modalités d'action : la production de contenus opérationnels, la mise en réseau, et l'intervention sur le terrain. Forte de son expertise interne et de son réseau de près de 400 professionnels exerçant en établissement de santé,

professionnels du numérique, de l'immobilier, de la logistique, de la prise en charge, ou encore des ressources humaines, l'Anap aura un rôle d'appui à la détection et à la qualification des projets ayant vocation à intégrer le tiers-lieu. Elle contribuera au suivi des orientations et des projets accompagnés dans le cadre du comité de pilotage. L'Anap pourra mettre à disposition l'ensemble de ses ressources (outils et publications) permettant notamment l'évaluation des projets. Elle diffusera largement les résultats des projets les plus prometteurs, dans une optique de passage à l'échelle et de diffusion à l'ensemble du système de santé.

Health Factory : Partenaire prototypage & expertise numérique

Health Factory est une société de conseil en innovation santé. Elle a pour mission de faciliter la gestion et l'intégration de l'innovation en santé auprès d'acteurs majeurs : laboratoires pharmaceutiques, assureurs en santé, établissements de soins et agence publique de santé. Health Factory aura pour rôle l'identification des besoins et des porteurs de solutions notamment à travers le processus d'innovation en santé pour faire émerger les projets lors de l'événement d'innovation collaborative annuel qu'elle organise : le Hacking Health Camp⁷. Cela se traduit par l'organisation et l'animation, de séances d'immersion avec les acteurs du numérique et de l'entrepreneuriat dans les établissements partenaires pour l'émergence d'équipe pluridisciplinaires et l'identification des besoins, d'ateliers de co-conception pour réfléchir à des solutions aux problématiques identifiées, d'événement de prototypage (ex: Hacking Health Camp).

Health Factory fera le lien avec les acteurs de la santé en mesure de financer une partie des expérimentations : laboratoires pharmaceutiques, assureurs en santé, établissements de soins

Health Factory sera aussi missionnée pour ses compétences en communication pour valoriser les expérimentations et leurs résultats ainsi que les services d'accompagnement mis à disposition par le tiers lieu.

⁷ <https://hackinghealth.camp>

L'offre globale d'accompagnement du tiers-lieu

Notre offre regroupe l'expertise de plusieurs entités pour fournir un accompagnement complet et intégré dans le domaine de la santé. Que ce soit pour des études cliniques, des conseils en innovation, des stratégies de développement ou des formations, nous offrons une solution globale pour répondre aux besoins des projets des entreprises ou organismes clients.

Expertise Médicale et Accompagnement Hospitalier (HUS)

- **Expertise Médicale** : Confirmation des besoins des patients, professionnels de santé et institutions hospitalières.
- **Études Cliniques** : Réalisation d'études cliniques promues par les HUS.
- **Accès aux Données** : Accès aux données de patients et échantillons biologiques, avec conseils réglementaires, techniques et contractuels.
- **Modèle Économique** : Construction et conseil sur le modèle économique des solutions proposées en accord avec les modèles économique des hôpitaux publics.

28

Accompagnement Humain, Stratégique et Projet (BioValley France)

- **Accompagnement Humain** : Gestion des conflits, management du changement, coaching.
- **Communication** : Stratégies de communication, organisation d'événements scientifiques.
- **Finances** : Finance de marché, finance d'entreprise, levée de fonds, business plan.
- **Gestion d'Entreprises** : Management de projet, direction de projets complexes, méthodologie de créativité.
- **Networking/Lobbying** : Mise en relation, représentation lors d'événements nationaux et internationaux.

Conseils et Études (OpenCare Lab)

- **Audit et Conseil** : Audit de projet, rapport sur l'expérience utilisateur et l'utilisabilité.
- **Ateliers de design et usage thinking** : animation d'ateliers, entretien individuel avec les usagers afin de valider l'usage et le design de la solution avec ceux et celles qui seront les utilisateurs de l'innovation. Ateliers de co-construction avec les usagers.
- **Expérimentation en condition de vie réelle** : expérimentation auprès de petites et grandes cohortes d'usagers (professionnels de santé, patients et aidants, citoyens)
- **Études et Analyses** : Études exploratoire, récolte de données, analyse de données, étude d'impact médico-socio-économique.
- **Innovation** : Acculturation à l'innovation en santé, émergence d'innovation participative.

- **Communication** : Stratégies de communication, acculturation à l'innovation, organisation d'événements d'acculturation et de prévention, planning stratégique, accompagnement et réalisation d'outils à impact en fonction des cibles.

Expertise en Santé Numérique (Health Factory)

- **Collaboration** : Animation et organisation de sessions collaboratives.

- **Expertise Technique** : Santé numérique, interopérabilité, lien avec les SI hospitaliers.

- **Réseau** : Identification et recrutement des acteurs techniques, réseau de l'écosystème de la santé.

29

Stratégie et Conformité règlementaire (MedUniq Center)

- **Stratégie et Feuille de Route** : Stratégie technico-réglementaire, accès au marché, doctrine numérique en santé.

- **Conception et Développement** : Analyse des besoins, co-construction, conception centrée utilisateur.

- **Conformité** : Aptitude à l'utilisation, conformité IEC62366, design control et change control.

- **Formation** : Sensibilisation, montée en compétence, formation opérationnelle.